

Formation

Distiller les plantes à parfum, aromatiques et médicinales en bio

jeudi 29 et vendredi 30 Janvier 2015

Contenu de formation

Intervention de Bert Candaele, du CRIEPPAM.

1er jour :

L'origine et les principes de fonctionnement de la distillation

Les critères de qualité des huiles essentielles et des hydrolats, principes généraux de la distillation, notions théoriques les spécificités de la distillation en bio, composition chimique, critères de qualité, agents de dégradation et moyens de conservation

Les aspects technico-économiques de la distillation

Etat des plantes à distiller (stade de récolte, utilisation en frais, en sec,...), comportement des plantes à la distillation, les rendements moyens à la distillation, installations et matériel de distillation,

2eme jour :

La réglementation de la distillation : La réglementation appliquée aux alambics et à la distillation, la réglementation pour la mise en marché des HE et hydrolats bio : autorisations, qualité, chémotypes, règles d'étiquetage,... Visite d'une installation de distillation bio, à la ferme.

Infos pratiques

- Horaires : de 9h00 à 17h00
- Coût : gratuit pour les agriculteurs et les porteurs de projet (financements VIVEA)
- Repas tiré du sac : chacun amène son casse-croûte.
- Public : agriculteurs contributeurs VIVEA, cotisants solidaires bio et non-bio, porteurs de projet, personnes intéressés par la rénovation des murs en pierres sèches.
- Lieu : Grasse



Inscription



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ @ _____

Tel : _____ date de naissance : ____/____/____

Je m'inscris à la formation :

Distiller les plantes à parfum, aromatiques et médicinales en bio

- 2 journées : 200 € 160 € si adhérents Agribio 06)
Joindre un chèque de € à l'ordre de Agribio Alpes-Maritimes avec mon bulletin d'inscription.
- Gratuit pour les agriculteurs (financements VIVEA)
Attention d'être à jour de vos contributions VIVEA au niveau de la MSA
- Pour les cotisants solidaires ou personnes nouvellement installées :
merci de joindre une attestation d'affiliation MSA
- Pour les porteurs de projet : merci de joindre une attestation en démarche d'installation délivrée par les Points Infos ou CEPPP.

A renvoyer à :

Agribio Alpes-Maritimes
MIN Fleurs 6 Box 58 06296 NICE CEDEX
Tel : 04 89 05 75 47 - 06 66 54 07 96

Courriel : agribio06-technique@bio-provence.org

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.07143.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Signature :